

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Lille

Siège Administratif :
187, Rue de Menin
Parc de l'Innovation
59520 MARQUETTE-LEZ-LILLE

COMPTE-RENDU
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU **SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE**
« ALLIANCE NORD-OUEST »

L'an deux mille dix-neuf, le vingt mars à dix-neuf heures et trente minutes, le Comité Syndical du SIVOM Alliance Nord-Ouest s'est réuni à son siège, l'Hôtel de Ville de Saint-André, à la suite de la convocation qui lui a été adressée cinq jours à l'avance, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Membres titulaires :

DELEBARRE Jean, BAUDRY Jean-Marc, DUTHOIT Hugues, DAUBRESSE Marc-Philippe, ASTRUC-DAUBRESSE Brigitte, KRIEGER Christiane, BRIFFAUT Jean-Jacques, MAZEREEUW Alain, MAILLIET Marie-Gérard, SAS Michel, DESRUMAUX Jean-Luc, PENNEQUIN Pierre, HOUZE Michel, HOUSSIN Jacques, SENECHAL Danielle, MASSE Elisabeth, LAHOUSTE Pascale, WASILKOWSKI Claude, DELEBARRE Christelle, BOUCAUT Daniel, LEKIEN Danièle, CROS Jean-Yves, DESTAEBEL Patricia, PLATTEEUW Rudy, HALLYNCK Rose-Marie, BOCKLANDT Christine, GUIBERT Gérard, LIENART Christophe, DELEBARRE Patrick, JEAN-BAPTISTE Bernard, PAPIACHVILI Nicolas, DETOURNAY Alain, TRAISNEL Brigitte, PETRONIN Yvon

Membres suppléants avec voix délibératives :

PHILIPPE Damien, TEIRLINCK Régis, LEPOUTRE Bérengère, JILCOT Claudie, RIBEAUCOURT Patrice, CROMBEZ Corinne, DEBERGH René, DESBORDES Ghislaine, GOUSSEN-SARAZIN Annick, VANBENEDEN Philippe, DEVOOGHT Ingrid, CICERO Luigi

Membres titulaires absents, excusés :

BEADES Miguel, DEPRICK Carole, BILLAU Alain, CAUDRON Christophe, MAIFFRET Christine, REYNAERT Claude, SAVARY Thérèse, BINET Patrick, CONVERT Christophe, ACQUETTE Stéphane, ITIER Jean-Luc, MARANT Georges, DERVYN Olivier, COLARD Patrick, BALLOY Daniel, TOULEMONDE Thierry, MOENECLAËY Hélène, PEUGNET Marielle, GERARD Bernard, ROCHER Sophie, LHERBIER Pascal, CATHELAIN Loïc, LEPRETRE Sébastien, MASSIET-ZIELINSKI Violette, BIZOT Evelyne

Secrétaire de séance : PAPIACHVILI Nicolas

Convocation aux membres du Comité Syndical et affichage le : 13 mars 2019

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de membres présents : 46

06-19 : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures, le Comité Syndical déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur n'appelle aucune observation de sa part.

Considérant que :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections du budget principal,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Bureau et la Commission « finances » ayant été consultés lors de leurs séances respectives des 07 et 13 mars 2019, il est proposé au Comité Syndical d'approuver le compte de gestion du receveur.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, approuve le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2018

07-19 : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Budget principal - Section de fonctionnement

Nature	Montant
Total des dépenses	2 032 212,15
Total des recettes	2 168 216,04
Résultat de l'exercice 2018	136 003,89
Excédents antérieurs	983 051,75
Résultat cumulé au 31 décembre 2018	1 119 055,64

Budget principal - Section d'investissement

Nature	Montant
Total des dépenses	37 202,08
Total des recettes	163 878,72
Résultat de l'exercice 2018	126 676,64
Résultats antérieurs	1 564 263,54
Résultat cumulé au 31 décembre 2018	1 690 940,18

Monsieur Jacques HOUSSIN, Président du SIVOM, se retire au moment du vote. Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, approuve le compte administratif pour l'exercice 2018

08-19 : AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET PRINCIPAL

Budget principal - Section de fonctionnement

Nature	Montant
Total des dépenses	2 032 212,15
Total des recettes	2 168 216,04
Résultat de l'exercice 2018	136 003,89
Excédents antérieurs	983 051,75
Résultat cumulé au 31 décembre 2018	1 119 055,64

Le budget fait apparaître un excédent de fonctionnement, il y a lieu de procéder à l'affectation de celui-ci comme suit :

Nature	Montant
Au compte R002	1 119 005,64

Budget principal - Section d'investissement

Nature	Montant
Total des dépenses	37 202,08
Total des recettes	163 878,72
Résultat de l'exercice 2018	126 676,64
résultats antérieurs	1 564 263,54
Résultat cumulé au 31 décembre 2018	1 690 940,18

Le budget fait apparaître un excédent d'investissement, il y a lieu de procéder à l'affectation de celui-ci comme suit :

Nature	Montant
Au compte R001	1 690 940,18

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, approuve l'affectation des résultats du budget principal pour l'exercice 2018.

09-19 : CONTRIBUTIONS DES COMMUNES POUR L'ANNEE 2019

1. FISCALISATION DES COMMUNES ADHERANT A L'INTEGRALITE DES COMPETENCES

918 000,00

50 % au prorata population	:	459 000,00
25 % au prorata produit attendu	:	229 500,00
25 % au prorata des masses globales d'imposition	:	229 500,00

Au prorata de la population

	2018 base Insee 2017	2019 base Insee 2018
Lambersart	28 517,00	27 919,00
Marquette	10 376,00	10 490,00
Pérenchies	8 309,00	8 351,00
Saint-André	12 164,00	12 471,00
Verlinghem	2 403,00	2 483,00
Wambrechies	10 091,00	10 245,00
Quesnoy-sur-Deûle	6 938,00	6 859,00
Lompret	2 365,00	2 369,00
Total	81 163,00	81 187,00

	2018 base Insee 2017	2019 base Insee 2018
Lambersart	161 271,80	157 843,26
Marquette	58 679,25	59 306,42
Pérenchies	46 989,77	47 213,33
Saint-André	68 790,90	70 506,23
Verlinghem	13 589,65	14 037,92
Wambrechies	57 067,49	57 921,28
Quesnoy-sur-Deûle	39 236,38	38 778,14
Lompret	13 374,75	13 393,41
Total	459 000,00	459 000,00

Au prorata du produit attendu

Lambersart	17 066 799	17 898 131
Marquette	5 466 170	5 673 167
Pérenchies	3 013 594	3 070 762
Saint-André	6 521 391	6 664 275
Verlinghem	827 599	841 620
Wambrechies	5 276 652	5 530 595
Quesnoy-sur-Deûle	2 279 060	2 340 761
Lompret	998 802	1 007 912
TOTAL	41 450 067	43 027 223

Lambersart	94 495,15	95 465,63
Marquette	30 264,99	30 259,72
Pérenchies	16 685,61	16 378,93
Saint-André	36 107,52	35 546,13
Verlinghem	4 582,24	4 489,06
Wambrechies	29 215,67	29 499,27
Quesnoy-sur-Deûle	12 618,66	12 485,23
Lompret	5 530,15	5 376,03
TOTAL	229 500,00	229 500,00

Au prorata des masses globales d'imposition

Lambersart	48 353 000	51 546 100
Marquette	15 546 400	16 131 300
Pérenchies	10 680 600	10 879 800
Saint-André	20 192 900	20 622 000
Verlinghem	4 002 400	4 071 800
Wambrechies	18 135 300	19 009 100
Quesnoy-sur-Deûle	9 169 400	9 428 800
Lompret	4 755 900	4 800 200
TOTAL	130 835 900	136 489 100

Lambersart	84 816,27	86 672,34
Marquette	27 270,03	27 124,02
Pérenchies	18 734,90	18 293,87
Saint-André	35 420,48	34 674,92
Verlinghem	7 020,63	7 846,54
Wambrechies	31 811,23	31 962,91
Quesnoy-sur-Deûle	16 084,10	15 854,08
Lompret	8 342,35	8 071,31
TOTAL	229 500,00	229 500,00

TOTAL PARTICIPATION

	2018 base Insee 2017	2019 base Insee 2018
Lambersart	340 583,22	339 981,24
Marquette	116 214,27	116 690,16
Pérenchies	82 410,29	81 886,14
Saint-André	140 318,91	140 727,28
Verlinghem	25 192,52	25 373,53
Wambrechies	118 094,40	119 383,46
Quesnoy-sur-Deûle	67 939,13	67 117,45
Lompret	27 247,25	26 840,76
TOTAL	918 000,00	918 000,00

2. FISCALISATION DES COMMUNES ADHERANT A LA CARTE

La contribution est calculée, comme pour les communes adhérant à l'ensemble des compétences, au prorata des critères de population (base Insee 2018), du produit attendu et des masses globales d'imposition.

Les bases, à partir desquelles s'effectuent ces calculs correspondent au budget prévisionnel 2019 affecté par compétence.

→ base retenue sur la compétence animation, activités de loisirs, culturelles et patrimoniales : 371 224,00 €

→ base retenue sur la compétence emploi et le service civique : 897 000,88 €

→ base retenue sur la compétence archives : 114 888,00 €

Ce qui représente pour les communes adhérant à la carte :

	2018 base Insee 2017	2019 base Insee 2018
Deûlémont	5 752,50	5 823,58
Bondues	8 868,48	9 674,10
Marcq-en-Barœul	273 997,43	275 445,59
La Madeleine	139 691,45	138 646,62
Comines	44 380,46	43 951,26
Warneton	910,36	894,69
TOTAL	473 600,68	474 435,84

soit un montant total pour l'ensemble des villes adhérentes au SIVOM de 1 392 435,84 €.

3. CONTRIBUTIONS FINANCEES PAR VOIE BUDGETAIRE

La commune de Bondues a fait connaître son souhait de financer une partie de ses contributions (30 %) par voie budgétaire.

Ceci représente pour la commune de Bondues une contribution pour l'année 2019 d'un montant de 4 146,04 €.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, adopte les contributions fiscalisées des communes adhérentes pour un montant de 1 392 435,84 €, et adopte la contribution à la compétence « aide à la gestion des archives » de la commune de Bondues, financée par voie budgétaire pour un montant de 4 146,04 €.

BP 2019
SECTION FONCTIONNEMENT
DEPENSES

Chap Articles	Libellés	BP 2018	CA 2018 estimé	BP 2019
60612	Energie Electricité	3 000,00	1 580,16	2 000,00
60622	Carburant	1 000,00	723,72	1 000,00
60623	Alimentation	700,00	713,07	750,00
60631	Fournitures d'entretien	250,00	173,08	250,00
60632	Fournitures de petit équipement	800,00	528,62	800,00
6064	Fournitures de bureau	5 400,00	5 366,74	5 500,00
6068	Autres matières et fournitures	300,00	66,60	300,00
6132	Locations immobilières	5 150,00	4 310,00	4 100,00
6135	Locations mobilières	3 350,00	2 702,22	3 000,00
614	charges locatives et de copropriété	15 000,00	12 390,22	14 500,00
61558	autres biens mobiliers	500,00	622,2	800,00
6156	Maintenance	17 000,00	10 218,37	15 000,00
6161	primes d'assurances	3 500,00	3 468,42	4 000,00
617	études et recherches	25 000,00	21 180,00	5 000,00
6182	Documentation générale	2 500,00	2 365,08	2 500,00
6184	versements à des org formation	2 000,00		3 000,00
6185	frais de colloques et séminaires	9 000,00		25 000,00
6225	indemnités au comptable et régisseur	300,00	260,25	300,00
6226	Honoraires	1 000,00	600,00	3 000,00
6231	annonces et insertions	4 500,00	1 584,00	4 500,00
6232	fêtes et cérémonies	116 500,00	76 659,13	97 950,00
6236	catalogues et imprimés	58 500,00	54 731,40	67 000,00
6238	divers	9 300,00	5 948,54	8 700,00
6251	voyages et déplacements	4 000,00	3 663,94	4 000,00
6256	missions	2 300,00	1 619,51	1 000,00
6257	réceptions	5 000,00	4 672,79	5 000,00
6261	Frais d'affranchissement	8 000,00	10 309,30	10 500,00
6262	Frais de télécommunications	9 700,00	8 959,95	10 500,00
6281	concours divers cotisations			
6288	autres services extérieurs	57 150,00	55 608,80	47 300,00
637	autres impôts, taxes et versements assi	4 000,00	3 717,38	4 000,00
011	Charges à caractère général	374 700,00	294 743,49	351 250,00
Chap Articles	Libellés	BP 2018	CA 2018 estimé	BP 2019
6331	versement de transport	8 200,00	8 247,86	8 500,00
6332	cotisations versées au FNAL	2 040,00	2 061,99	2 110,00
6336	cotisations versées au CNFPT et au CDG	6 200,00	5 943,28	6 325,00
6338	autres impôts, taxes et versements assi	1 400,00	1 237,50	1 430,00
64111	Rémunération principale	330 000,00	324 975,68	336 600,00
64112	NBI, supplément familial et indemnité de	14 400,00	12 257,74	14 690,00
64116	indemnité de licenciement			
64118	Autres indemnités	132 100,00	124 270,19	132 100,00

64131	Rémunération	3 000,00	5 827,86	24 000,00
64138	autres indemnités non titulaires	300,00	5,18	300,00
6451	cotisations URSSAF	59 000,00	49 992,31	61 000,00
6453	cotisations caisses de retraite	132 000,00	129 259,01	134 700,00
6454	cotisations ASSEDIC	600,00	8,09	600,00
6455	cotisations assurances personnel			
6458	cotisations autres organismes sociaux	4 000,00	3 812,57	4 100,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 200,00	728,00	700,00
6488	autres charges de personnel	15 000,00	14 437,46	22 300,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	709 440,00	683 064,72	749 455,00
Chap Articles	Libellés	BP 2018	CA 2018 estimé	BP 2019
014	ATTENUATION DE PRODUITS			
651	Redevances pour concessions, brevets, licences	1000	637,20	5 000,00
6531	Indemnités	107 000,00	107 377,81	112 000,00
6533	cotisations retraite	10 500,00	10 481,28	16 000,00
6534	cotisation sécurité sociale	23 000,00	22 366,73	26 000,00
6541	créances admises en non valeur			
65737	Subventions fonctionnement org publics			
6574	subventions fonctionnement Autres org	722 665,00	720 118,68	725 000,00
65888	Autres charges diverses de gestion courante			10,00
65	Autres charges de gestion courante	864 165,00	860 981,70	884 010,00
	TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE	1 948 305,00	1 838 789,91	1 984 715,00
011+012+014+65+656				
66111	intérêts réglés à l'échéance	6 500,00	5 827,90	5 830,00
66	CHARGES FINANCIERES	6 500,00	5 827,90	5 830,00
673	titres annulés	600	488,47	
6748	autres subventions exceptionnelles	140 422,38	140 422,38	146 039,28
678	autres charges	100,00		100,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	141 122,38	140 910,85	146 139,28
022	Dépenses imprévues			
maxi dep reelles *7,5%				
	TOTAL DEPENSES REELLES	2 095 927,38	1 985 528,66	2 136 684,28
011+012+014+65+656+66+67+68+022				
023	virement à la section d'investissement OS			
6811	Dotations aux amortissements OS	46 687,50	46 683,49	40 000,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	46 687,50	46 683,49	40 000,00
TOTAL prélèvements au profit section Investissement		46 687,50	46 683,49	40 000,00
023+042				
043	Opérations d'ordre à l'int de la section fonct			
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		46 687,50	46 683,49	40 000,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		2 142 614,88	2 032 212,15	2 176 684,28

FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chap Articles	Libellés	BP 2018	CA 2018 estimé	BP 2019
002	résultat de fonctionnement reporté	983 051,75	983 051,75	1 119 055,64
6419	remboursement sur rémunération du personnel			
6459	remboursement sur rémunération du personnel	5 000,00	10 453,87	1 300,00
013	Atténuations de charges	5 000,00	10 453,87	1 300,00
7062	redevance et droits des services à caractère culturel	4 500,00	7 106,00	4 500,00
70688	Autres prestations de service	91 300,00	91 315,20	95 000,00
70848	aux autres organismes	269 000,00	282 360,44	297 000,00
70	PRODUITS	364 800,00	380 781,64	396 500,00
73111	Contributions directes	1 391 600,68	1 406 445,00	1 392 435,86
73	Impôts et taxes	1 391 600,68	1 406 445,00	1 392 435,86
74718	Autres participations	7 900,00	8 434,00	4 300,00
7473	Départements	7 000,00	5 000,00	5 000,00
74741	participation des communes	303 908,79	303 908,79	303 908,79
74758	Autres groupements	3 800,77	3 800,78	4 146,04
7478	autres organismes	7 000,00	14 500,00	7 000,00
74	DOTATIONS SUBVENTIONS	329 609,56	335 643,57	324 354,83
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION			10,00
TOTAL	RECETTES GESTION COURANTE 70+73+74+75+013	2 091 010,24	2 133 324,08	2 114 600,69
76811	Produit net sur cession de vmp	29 444,53	29 444,53	35 061,43
76	PRODUITS FINANCIERS	29 444,53	29 444,53	35 061,43
7711	Dédits		2 100,00	
7718	Autres produits			
773			105,70	
774			2 960,00	
775	produits de cessions des immobilisations			
7788	produits exceptionnels divers	600,00	281,73	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	600,00	5 447,43	0
TOTAL RECETTES REELLES		2 121 054,77	2 168 216,04	2 149 662,12
7785	excédents d'investissement transféré au			
042	opération d'ordre de transferts entre TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCT 042+043			
TOTAL RECETTES CUMULEES		3 104 106,52	3 151 267,79	3 268 717,76

BUDGET 2019

DEPENSES INVESTISSEMENT

Chap Articles	Libellés	BP 2018	CA 2018 estimé	BP 2019
2031	frais d'études	10 000,00		10 000,00
2051	Concessions brevets	15 000,00	4 353,00	15 000,00
20	Immobilisations incorporelles	25 000,00	4 353,00	25 000,00

20414	subvention d'équipement versée			
204	subvention d'équipement versée			

2111	terrains			
2135	installations générales, agencement	10 000,00		10 000,00
2138	autres constructions			
21532	réseaux d'assainissement			

2181	Installations générales, agencement			
2183	Matériel de bureau et informatiques	10 000,00	4 660,80	15 000,00
2184	Mobilier	10 000,00	2 181,17	10 000,00
2188	autres	10 000,00	2 673,79	10 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40 000,00	9 515,76	45 000,00

2313	Constructions			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00

TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	65 000,00	13 868,76	70 000,00
------------------------------------	------------------	------------------	------------------

1641	Emprunt en euros	23 350,00	23 333,32	23 350,00
2764	créances sur particuliers et autres personnes de droit privé			
020	DEPENSES IMPREVUES			
	TOTAL DEPENSES FINANCIERES	23 350,00	23 333,32	23 350,00

1068	excédents de fonctionnement capitalisés			
16888	intérêts courus sur autres emprunts et dettes			
28051	Concessions de droits			
040	opération d'ordre de transferts entre sections	0,00		

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	88 350,00	37 202,08	93 350,00
--	------------------	------------------	------------------

RESTES A REALISER			
-------------------	--	--	--

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	88 350,00	37 202,08	93 350,00
---	------------------	------------------	------------------

RECETTES INVESTISSEMENT

Chap Articles	Libellés	BP 2018	CA 2018 estimé	BP 2019
001	EXCEDENT d'investissement reporté	1 564 263,54	1 564 263,54	1 690 940,18
024				
10222	FCTVA	6 160,00	6 217,38	4 500,00
10	DOTATIONS	6 160,00	6 217,38	4 500,00
1641	emprunt en euros			
21533	Réseaux câblés			
21	Immobilisations corporelles			
2764	Créances sur particuliers	110 977,85	110 977,85	110 977,85
27	Autres immobilisations financières	110 977,85	110 977,85	110 977,85
TOTAL RECETTES REELLES		117 137,85	117 195,23	115 477,85
021	virement de la section de fonctionnement			
28041412	amortissement subvention d'équipement versée	2 335,00	2 334,37	
28041482	bâtiments et installations	2 396,00	2 395,60	2 398,00
28051	concession de droits	8 267,50	8 267,40	6 065,00
28135	installations générales, aménagement	11 400,00	11 398,30	11 400,00
28181	installations générales	428,00	427,70	382,00
28182	amt matériel de transport			
28183	amt Matériel de bureau	13 133,00	13 132,53	11 365,00
28184	amt Mobilier	5 719,00	5 718,91	5 870,00
28188	autres	3 009,00	3 008,68	2 520,00
28	amortissement des immobilisations	46 687,50	46 683,49	40 000,00
040	opération d'ordre de transferts entre sections	46 687,50	46 683,49	40 000,00
TOTAL recettes d'ordre d'investissement		46 687,50	46 683,49	40 000,00
TOTAL RECETTES		163 825,35	163 878,72	155 477,85
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT CUMULEES		1 728 088,89	1 728 142,26	1 846 418,03

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, adopte le budget 2019.

11-19 : SUBVENTIONS A L'ASSOCIATION ALPES ET AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION

L'association Alliance Pour l'Emploi et la Solidarité (ALPES) a été créée en Janvier 2002 pour organiser la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Métropole Nord-Ouest (PLIE) sur le territoire du SIVOM Alliance Nord-Ouest et des communes de La Madeleine et de Marcq-en-Barœul.

Conformément aux engagements pris par le SIVOM Alliance Nord-Ouest, ce dernier s'engage à subventionner l'association. La subvention couvre une partie des frais de la structure

d'animation et de gestion du PLIE et participe au financement des actions destinées au public ciblé. Elle est calculée sur la base d'une participation financière du SIVOM Alliance Nord-Ouest à hauteur de 1,52 € par habitant des communes adhérentes et par an.

Conformément à la circulaire interministérielle du 03 Août 2005 prévoyant l'inscription des Maisons de l'Emploi dans le prolongement de structures existantes, les élus locaux porteurs du projet de la Maison de l'Emploi Métropole Nord-Ouest ont proposé que l'Association ALPES soit le porteur juridique de cette structure.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association, réunie le 04 Mai 2006, a procédé à des modifications statutaires permettant le portage juridique de la Maison de l'Emploi par l'association ALPES.

Le 31 Mars 2010, l'association ALPES a absorbé l'association Mission Locale Métropole Nord-Ouest créée en 1996 pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans domiciliés dans le secteur des communes membres du SIVOM, ainsi que des communes de Marcq-en-Barœul et La Madeleine. Suite à cette fusion/absorption, l'association ALPES s'est substituée dans le bénéfice et la charge de tous contrats passés par l'association Mission Locale.

Or, le SIVOM a, le 22 Janvier 1998, passé une convention-cadre avec l'association Missions Locale par laquelle il s'est engagé à la subventionner. L'association ALPES sollicite donc une subvention couvrant une partie des frais de la structure d'animation et de gestion de l'activité Mission Locale et participant au financement des actions destinées au public ciblé.

En conséquence, il est proposé :

- au titre du PLIE : de fixer le montant de la subvention à 217 540,88 € pour l'année 2019 et d'autoriser le versement de la subvention conformément aux clauses de la convention (base Insee 2018), dont tout ou partie pourrait être mobilisé en contrepartie du FSE,
- au titre de la Maison de l'Emploi : de fixer le montant de la subvention annuelle 2019 à 150 000,00 € et d'autoriser le versement de la subvention conformément aux clauses de la convention,
- au titre de la Mission Locale : de fixer le montant de la subvention annuelle 2019 à 323 641,00 € et d'autoriser le versement de la subvention conformément aux clauses de la convention,
- d'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs avec l'association ALPES pour l'année 2019.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants (les administrateurs de l'association ALPES ne prenant pas part au vote), décide d'attribuer les subventions pour les montants ci-dessus indiqués et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention.

12-19 : SUBVENTION AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU SIVOM – BUDGET PRINCIPAL

Une subvention est allouée chaque année au Comité des Œuvres Sociales du SIVOM Alliance Nord-Ouest.

Cette subvention est calculée à raison de 2 % des traitements effectivement payés au personnel nommé sur un emploi permanent sur l'année 2018.

Le montant à payer pour l'année 2019 s'élève à 9 230,07 €, établi sur la base des traitements bruts arrêtés au 31 décembre 2018.

En conséquence, il est proposé :

- de donner un avis favorable au versement de la subvention inscrite au budget primitif principal du SIVOM pour un montant de 9 230,07 €.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, décide d'attribuer la subvention pour le montant ci-dessus indiqué.

13-19 : SUBVENTION AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DE L'EHPAD – BUDGET ANNEXE

Une subvention est allouée chaque année au Comité des Œuvres Sociales de l'EHPAD – Résidence Georges DELFOSSE.

Cette subvention est calculée à raison de 2 % des traitements bruts effectivement payés au personnel nommé sur un emploi permanent sur l'année 2018.

Le montant à payer pour l'année 2019 s'élève à 21 993,63 €, établi sur la base des traitements bruts arrêtés au 31 décembre 2018.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical :

- de donner un avis favorable au versement de la subvention inscrite au budget annexe de l'EHPAD – Résidence Georges DELFOSSE pour un montant de 21 993,63 €.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, décide d'attribuer la subvention pour le montant ci-dessus indiqué.

14-19 : SUBVENTION AU CLIC

L'association CLIC Métropole Nord-Ouest a été créée en Juin 2005 pour coordonner l'action médico-sociale autour de la personne âgée sur le territoire du SIVOM Alliance Nord-Ouest et des communes environnantes qui le souhaitent.

Elle est chargée d'assurer, par l'intermédiaire d'un dispositif de référence et de proximité, l'information et l'orientation des personnes âgées, des familles, des professionnels et des aidants.

Conformément aux engagements pris par le SIVOM aux côtés de l'État et du Conseil Général, en contrepartie des obligations imposées par la présente convention et sous la condition

expresse qu'elle en remplit réellement toutes les clauses, le SIVOM s'engage à subventionner l'association à hauteur d'une somme qui fait chaque année l'objet d'une délibération.

Par délibération de l'Assemblée Départementale lors de sa séance plénière du 10 Avril 2006, la contribution financière des communes a été fixée à 0,20 € par habitant minimum.

Par traité en date du 28 Juillet 2017, il a été procédé à une fusion-crédation entre le CLIC Métropole Nord-Ouest (MNO) et le CLIC Coordination Locale d'Echanges, de Liens, d'Informations et d'Aide à la personne (CLELIA).

Ladite fusion a donné lieu à la création d'une association nouvelle dénommée « CLIC – Relais autonomie Cœur de Métropole », à laquelle le CLIC MNO et le CLIC CLELIA ont transmis l'intégralité de leurs patrimoines, ainsi que tous les droits et obligations qui s'y rattachent.

Ainsi, le CLIC – Relais autonomie Cœur de Métropole sollicite une subvention d'un montant de 16 237,40 €, soit 0,20 € par habitant, au titre de l'année 2019 (suivant les critères de population à n-1).

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical :

- d'autoriser le Président à signer la convention avec l'association CLIC pour l'année 2019,
- d'autoriser l'affectation d'une subvention de 16 237,40 € à cette association

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants (les administrateurs de l'association CLIC – Relais autonomie Cœur de Métropole ne prenant pas part au vote), décide d'attribuer la subvention pour le montant ci-dessus indiqué et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention.

15-19 : DEMANDE DE SUBVENTION DE LA COMMUNE DE SAINT-ANDRE POUR L'ORGANISATION DES JEUX INTERVILLES

La ville de SAINT-ANDRE organise, à l'occasion de la semaine bleue, des jeux intercommunaux à l'intention des clubs des aînés des villes de l'Alliance Nord-Ouest et sollicite à ce titre une subvention.

Il est proposé de lui accorder une subvention d'un montant de 4 000,00 €, dans la limite des dépenses réellement engagées.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants (à l'exception des membres de la commune de SAINT-ANDRE), décide d'attribuer la subvention pour le montant ci-dessus indiqué, dans la limite des dépenses engagées.

16-19 : AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ADIL DE LOCAUX ET BIENS MOBILIERS

Dans le cadre de sa compétence Développement Durable, le SIVOM Alliance Nord-Ouest a décidé, par délibération du 16 décembre 2010, d'apporter son soutien au meilleur projet associatif visant à faciliter l'accès à l'information du public sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables par le biais de la mise en œuvre d'un Espace Info-Energie.

Suite à l'appel à projet lancé fin décembre 2010, le SIVOM a retenu le projet présenté par l'ADIL du Nord et lui a octroyé une subvention annuelle de 15 000,00 € et mis à sa disposition un espace de bureau et des biens mobiliers par le biais de conventions d'objectifs.

Depuis le 1^{er} juillet 2013, cette subvention est prise en charge par la MEL, le SIVOM continuant quant à lui de mettre à disposition de l'ADIL les biens ci-dessus désignés.

Afin d'encadrer les modalités de mise à disposition des biens, il y a lieu de mettre en place une convention avec l'ADIL du Nord.

Dans ce cadre, il est proposé au Comité Syndical :

- d'autoriser le Président à signer une convention de mise à disposition de locaux et de biens mobiliers avec l'ADIL du Nord.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, autorise Monsieur le Président à signer la convention.

17-19 : MODIFICATION DES DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU PRESIDENT

Vu la délibération n° 24-17 du Comité Syndical en date du 20 décembre 2017 portant délégation d'attribution du Comité Syndical au Président ;

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il est proposé d'ajouter les délégations d'attributions suivantes au Président :

- prendre toute décision concernant les demandes de subventions au bénéfice de l'EHPAD Résidence Georges Delfosse.

Lors de chaque réunion du Comité Syndical, Monsieur le Président rendra compte de l'utilisation de sa délégation, ainsi que des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation du Comité Syndical.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, adopte la modification des délégations d'attribution au Président.

18-19 : MISE A DISPOSITION A TITRE ONEREUX DU MINIBUS DE L'EHPAD G. DELFOSSE

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

L'EHPAD G. DELFOSSE a fait l'acquisition en 2017 d'un minibus destiné au transport des personnes hébergées par l'établissement.

Afin d'optimiser l'utilisation de ce véhicule, l'EHPAD souhaiterait procéder à sa mise à disposition à titre onéreux au bénéfice d'autres établissements ou collectivités.

Pour ce faire, il est proposé aux membres du comité syndical :

- D'autoriser la mise à disposition à titre onéreux du minibus ;
- De fixer un forfait de mise à disposition à 35€/jour dans la limite de 200km/jour pour les établissements situés dans le périmètre du SIVOM Alliance nord-ouest et 50€/jour pour les établissements en dehors du périmètre. Les kilomètres effectués au-delà du forfait seront facturés 0,35€/km ;
- D'autoriser le président à signer les conventions de mise à disposition selon le modèle ci-annexé.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, autorise la mise à disposition à titre onéreux du minibus de l'EHPAD au bénéfice d'autres établissements ou collectivités.

L'intégralité des points figurant à l'ordre du jour ayant été vue, la séance est levée.